

# Mode - Garantie de crédit aux jeunes créateurs de mode

## IFCIC

### Présentation du dispositif

- Afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des jeunes créateurs de mode et grâce à un fonds dédié doté par le DEFI (Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement) et l'association ADC (Au-Delà du Cuir), l'IFCIC peut garantir les crédits octroyés par les banques aux jeunes entreprises de création de mode et destinés au financement de leur cycle d'exploitation.
- Sont éligibles à la garantie de l'IFCIC, les entreprises (sociétés ou associations) définies par le DEFI comme des Jeunes Entreprises de Création (JEC) ainsi que les entreprises ayant bénéficié d'une avance remboursable au titre du Fonds d'avances remboursables aux jeunes créateurs de mode géré par l'IFCIC.
- Les concours garantis ont pour objet le financement du cycle d'exploitation des entreprises, notamment le besoin financier issu du délai particulièrement long entre la réception d'une commande, la fabrication, la livraison et le règlement par le client final. Ils peuvent prendre la forme de crédits à moyen terme, d'ouvertures de crédit confirmées ou encore d'engagements par signature.

### Montant de l'aide

- Le taux de garantie peut atteindre 70% pour les crédits jusqu'à 300 000 €. Pour les crédits d'un montant supérieur et jusqu'à 700 000 euros, le taux de garantie s'élève à 50%.
- La banque rémunère la garantie de l'IFCIC par une commission de 1% l'an de l'encours autorisé garanti.

### Informations pratiques

- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :
  - le formulaire de demande,
  - l'historique de la société, ses moyens d'exploitation, ses effectifs,
  - le détails des investissements prévus,
  - les comptes d'exploitation prévisionnels sur deux ou trois ans, commentés,
  - le plan de financement global détaillé de l'exercice et des exercices suivants,
  - les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices,
  - les statuts et extraits Kbis du registre du commerce,
  - éventuellement, la documentation publicitaire de l'entreprise (catalogue, tarifs, etc.).

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an et d'au plus 10 ans.
- Chiffre d'affaires de moins de 3 M€.
- Filière d'activité
  - › Textile
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation

> A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### IFCIC

#### Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin  
75009 PARIS  
Téléphone : 01 53 64 55 55  
Télécopie : 01 53 64 55 66  
Web : [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)